

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2020 à 20h30

Date de convocation : 09/12/2020	Date de l'affichage : 09/12/2020
----------------------------------	----------------------------------

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt et le seize du mois de décembre, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gîte de Champdor avec l'accord du Préfet, sous la présidence de Monsieur MARTINAND Stéphane.

Présents : BALLAND Alain, CAPRON Martine, CORTINOVIS Jeanine, DUFOUR Jérôme, JUSTET Claire, LAGGER Hugues, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, PORTELATINE Hugues, REY Michel, TARDY Pierre, TROIANO Thierry, SERPOL Denise,

Excusé(s): AUBERT Anthony (procuration donnée à LAGGER Hugues), DESBROSSE Philippe, GENOIS Aline (procuration donnée à DUFOUR Jérôme) et MONNET Angélique (procuration donnée à JUSTET Claire)

Absent (s): GREAU Xavier et NAVEAU Alexandre

Secrétaire de séance : Denise SERPOL

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05/11/2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu du 05/11/2020.

Le compte rendu n'appelant aucune remarque, celui-ci est validé à l'unanimité par le Conseil

2/ Reprise du service cantine-garderie par la commune en gestion directe à partir du 1^{er} janvier 2021

Monsieur le maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 la commune reprend en gestion directe le service de la cantine-garderie avec du personnel communal. Elle aura toujours recours à un prestataire de service pour la livraison des repas, les inscriptions seront effectuées par les familles par le biais de la plateforme ROPACH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la reprise en gestion directe du service cantine-garderie de la commune.

3/ Tableau des emplois de la commune à partir du 1^{er} janvier 2021 suite à la reprise par la commune du service cantine-garderie en gestion directe

Monsieur le maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 la commune reprend en gestion directe le service de la cantine-garderie avec du personnel communal. Ce personnel travaillera au sein du service cantine – garderie ainsi qu'à l'entretien des bâtiments communaux :

Le poste d'adjoint technique territorial à 15h par semaine passe à 35h par semaine :

- ce personnel sera désormais affecté au service périscolaire à hauteur de 18h06 par semaine annualisées afin d'effectuer l'accueil des enfants le matin, midi et soir ainsi que le service des repas.

- ce personnel aura toujours en charge l'entretien des bâtiments communaux (dont la cantine-garderie) à hauteur de 16h54 par semaine

Le Poste d'adjoint technique territorial à 4.62h passe à 21h par semaine :

- Ce personnel est affecté au nouveau service garderie-cantine (11h48 annualisées), il continue d'assurer le remplacement de la régisseuses du camping/gîte et effectuera le ménage de la mairie et de l'école

Le Poste d'adjoint technique territorial à 3h par semaine est supprimé car il n'est plus occupé depuis le départ le 20/04/2020 de Mme SYLVAIN, ces heures sont dispatchées sur les deux postes précédents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le tableau des emplois

4/ Autorisation de signature du contrat d'utilisation de la plateforme ROPACH pour les inscriptions à la cantine-garderie

Monsieur le maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 la commune reprend en gestion directe le service de la cantine-garderie avec du personnel communal. Elle aura toujours recours à un prestataire de service pour la livraison des repas, les inscriptions seront effectuées par les familles par le biais de la plateforme ROPACH. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'utilisation de cette plateforme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer le contrat d'utilisation de la plateforme ROPACH.

5/ Approbation du Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées.

Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes. Le versement des attributions de compensation constitue une dépense obligatoire pour la communauté d'agglomération.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle.

Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux conformément à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CLECT réunie le 24 novembre 2020 a approuvé à l'unanimité des membres présents le rapport dont chaque conseiller municipaux a été destinataire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité émet un avis favorable sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées joint à la présente délibération et demande à ce que cette décision soit notifiée à monsieur le président de Haut-Bugey Agglomération.

6/ Demande de subventions pour les travaux de rénovation du mur du château

Monsieur le maire explique que le mur d'enceinte du château s'effondre à plusieurs endroits, il est nécessaire de remonter ces parties afin que cela ne se dégrade pas plus, ce qui engagerait des frais plus importants.

La commune peut solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif BONUS RELANCE.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- Valide les travaux pour un montant de 39 359.03 € HT (47 230 € TTC)
- Demande leur inscription aux dépenses d'investissements du budget 2021 pour un montant de 39 359.03 € HT (47 230 € TTC).

- Demande à Monsieur le Maire de monter les dossiers correspondants et de solliciter l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'auprès de nos différents financeurs (Département, ETAT et tout autre organisme), de signer toutes les pièces afférentes et demande si besoin est, l'autorisation de débiter les travaux avant les décisions d'attribution.

7/ Approbation du règlement du périscolaire de Champdor-Corcelles

Monsieur le maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 la commune reprend en gestion directe le service de la cantine-garderie avec du personnel communal.

Ce service a été doté d'un règlement intérieur qui explique les modalités d'inscription, de paiement des factures ainsi que le fonctionnement du service (accueil, repas, personnel et locaux...). Chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire de ce règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le règlement du service périscolaire communal.

8/ majoration des heures complémentaires effectuées par les agents

Monsieur le maire explique que le décret 2020-592 du 15 mai 2020 offre la possibilité aux collectivités de majorer les heures complémentaires effectuées par leurs agents. Le taux de majoration des heures complémentaires est de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes.

Ainsi conformément au décret Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer pour la mise en place de la majoration des heures complémentaires.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à 12 voix pour, et une abstention de Mr BALLAND Alain, d'appliquer la majoration des heures complémentaires conformément au décret 2020-592 du 15 mai 2020 à partir du 1^{er} janvier 2021.

9/ Avenant à la convention de gestion pour la mise en place de zones de compensations écologiques des Carrières Blanc

Monsieur le Maire explique que la commune a validé le 22 septembre 2020 la convention des Carrières Blanc « de gestion pour la mise en place de zones de compensations écologiques ». Les surfaces concernées par la compensation représentaient 23.8 ha de bois et 1.5ha de lapiaz.

Au cours de la pré-instruction du dossier de demande de renouvellement et d'extension de carrières, la DREAL a demandé aux Carrières Blanc d'augmenter les surfaces de lapiaz et de boisement concernés par la compensation écologique. Il s'agit de 11ha de boisement et 0.8ha de lapiaz supplémentaires, ce qui porte les surfaces concernées par la compensation à 34.8ha de boisement et 2.3ha de lapiaz soit un total de 37.1ha. Chaque conseiller a reçu la convention.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes du projet d'avenant à la convention et autorise le Maire à le signer.

10/ Décision modificative au budget bois

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu deux factures de l'ONF de ventes groupées qui n'étaient pas prévues et par conséquent les charges n'avaient pas été prises en compte dans le budget aux comptes 6288 et 668. Les crédits étant insuffisants il est nécessaire d'effectuer les transferts de crédits suivants :

En dépenses de fonctionnement au chapitre 11 :

Compte 6288: + 17 000

Compte 6688 : + 500

En recette de fonctionnement au compte 7022 : + 17500



Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces transferts de crédits.

Informations diverses

- **Corcelles** : Les travaux AEP / Assainissement arrivent au niveau de l'ancien hôtel-restaurant Marmoz. Le goudronnage a été fait chez les particuliers au droit des travaux. Les panneaux de régulation de la circulation ont été enlevés jusqu'à la reprise des travaux prévue le 14/01/2021.
- **Agence Routière du Haut Bugey** : La commune a reçu le directeur de l'agence afin d'échanger sur la problématique de la vitesse aux deux entrées de village. Les projets qui seront proposés devront être validés par la DDT, ils devront aussi prendre en compte l'éventuel lotissement à l'entrée sud du village.
- **Station-service communale** : la commune a un devis pour un panneau d'affichage électrique des prix ainsi qu'un devis pour la mise aux normes des automates. Des demandes de subventions sont en cours.
- **Fleurissement** : les employés communaux ont commencé les plantations de rosiers
- **Noël** : les nouvelles décorations ont été posées venant compléter les anciennes.
- **Bibliothèque de Corcelles** : elle fonctionne bien, il y a 40 emprunteurs réguliers (20 adultes et 20 enfants). Maryline RAVOT a mis en place un drive tous les mardis de 15h à 19h, les réservations se font par le biais de mail. Il y a un large choix composé du stock communal et du stock de la Bibliothèque Départementale. Les cambots sont invités à venir découvrir ce lieux ouvert à tous et gratuit.
- **Cabane à livre de Champdor** : une cabane à livre va être installée à côté du monument aux morts, elle est pour l'instant en cours de construction. Chacun pourra venir y déposer 1 à 2 livres et/ou en prendre 1 à 2.
- **CCAS** : 75 colis et 77 bons de 50 € ont été distribués par les membres du CCAS qui ont reçu un bel accueil de la part des bénéficiaires.
- **Fêtes de Noël des écoles** : en raison du COVID 19 les festivités de Noël ont été annulées, le Père Noël passera cependant pour leur apporter de jolis livres commandés par la mairie avec les traditionnelles papillotes et clémentines.

Fin de la séance à 22h

Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND

